

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit JEDY 2.0**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent pour l'extérieur de véhicules
- **1.3 Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :**
Glas Trösch AG
Zweigniederlassung Autoglas Oensingen
Nordingstrasse 1
4702 Oensingen
Tel: 062 388 15 00
info@troeschautoglas.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'urgence national : **145**
(joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-hydroxy ethylidene-1,1diphosphonic acid
hydroxyde de potassium
éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium
hydroxyde de sodium

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description** : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 2809-21-4 EINECS: 220-552-8 Reg.nr.: 01-2119510391-53	<i>1-hydroxy ethylidene-1,1diphosphonic acid</i> ⚠ Met. Corr.1, H290; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33	<i>hydroxyde de potassium</i> ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	3-5%
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Reg.nr.: 01-2119486762-27	<i>éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium</i> ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	3-5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	<i>hydroxyde de sodium</i> ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	3-5%
CAS: 68439-46-3	<i>Ethoxy Alcohol C9-C11</i> ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-<3%
CAS: 308062-28-4 Numéro CE: 931-292-6 Reg.nr.: 01-2119490061-47	<i>Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides</i> ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	<1%

- Règlement (CE) No 648/2004

phosphonates	≥5 - <15%
EDTA et sels, agents de surface non ioniques, parfums	<5%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit **JEDY 2.0**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Troubles gastro - intestinaux

- Risques Risque de perforation gastrique

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
 Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 Stocker au frais
 Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :**
- **Classe VbF :** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME Valeur momentanée: 2 mg/m³

- **DNEL**

2809-21-4 1-hydroxy ethylidene-1,1diphosphonic acid

Oral	Systemic Long-term Effects	13 mg/Kg bw/day (Consumers)
	Systemic short-term effects	13 mg/m ³ (Industrial Workers) 6,5 mg/m ³ (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	13 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire	Local long-term effects	1 mg/m ³ (Industrial Workers) 1 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	1 mg/m ³ (Industrial Workers) 1 mg/m ³ (Consumers)

64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Oral	Systemic Long-term Effects	25 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	2,5 mg/m ³ (Industrial Workers) 1,5 mg/m ³ (Consumers)
	Local short-term effects	2,5 mg/m ³ (Industrial Workers) 1,5 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	2,5 mg/m ³ (Industrial Workers) 1,5 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic Short-term Effects	2,5 mg/m ³ (Industrial Workers)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 4)

		1,5 mg/m ³ (Consumers)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Inhalatoire	Local long-term effects	1 mg/m ³ (Industrial Workers) 1 mg/m ³ (Consumers)
	Local short-term effects	1 mg/m ³ (Industrial Workers) 1 mg/m ³ (Consumers)
308062-28-4 Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides		
Inhalatoire	Systemic long-term effects	15,5 mg/m ³ (Industrial Workers) 3,8 mg/m ³ (Consumers)
- PNEC		
2809-21-4 1-hydroxy ethylidene-1,1diphosphonic acid		
PNEC STP	20 mg/L (STP)	
Soil	96 mg/Kg (Soil)	
Soft Water	0,136 mg/L (Water)	
Sea water	0,0136 mg/L (Water)	
Sediment (soft water)	59 mg/Kg (Soil)	
Sediment (sea water)	5,9 mg/Kg (Soil)	
64-02-8 éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium		
PNEC STP	43 mg/L (STP)	
Soil	0,72 mg/Kg (Soil)	
Soft Water	2,2 mg/L (Water)	
Sea water	0,22 mg/L (Water)	
Occasional Emission	1,2 mg/L (Water)	
308062-28-4 Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides		
Soil	1,02 mg/Kg (Soil)	
Soft Water	0,0335 mg/L (Water)	
Sea water	0,00335 mg/L (Water)	
Sediment (soft water)	5,24 mg/Kg (Soil)	
Sediment (sea water)	0,524 mg/Kg (Soil)	

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire : non nécessaire.

- Protection des mains :



Gants de protection. (EN 374)

Gants résistant aux liquides alcalins

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 5)

Gants en PVC

- Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins >480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

- Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

- Protection du corps : Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	agréable
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: >12

- Modification d'état

Point de fusion : -10 °C

Point d'ébullition : 100 °C

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

- Densité à 20 °C: 1,13 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux acides

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 6)

- 10.5 Matières incompatibles:

Corrode les métaux

Réactions aux acides puissants

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64-02-8 éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium

Oral	LD50	1.780 mg/Kg (Rat)
------	------	-------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2.000 mg/Kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	1.350 mg/Kg (Rabbit)
----------	------	----------------------

68439-46-3 Ethoxy Alchol C9-C11

Oral	LD50	4.600 mg/Kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
----------	------	--------------------

78330-20-8 Ethoxy Alchol C9-C11

Oral	LD50	mg/Kg (Rat)
------	------	-------------

308062-28-4 Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides

Oral	LD50	1.064 mg/Kg (Rat)
------	------	-------------------

	NOAEL	88 mg/Kg (Rat)
--	-------	----------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
----------	------	--------------------

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

2809-21-4 1-hydroxy ethylidene-1,1diphosphonic acid

LC50 (96h)	195 mg/L (Fish)
------------	-----------------

EC50 (48h)	527 mg/L (Daphnia)
------------	--------------------

EC50 (96h)	7,2 mg/L (Algae)
------------	------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit JEDY 2.0

(suite de la page 7)

1310-58-3 hydroxyde de potassium	
LC50 (96h)	80 mg/L (Fish)
64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	
LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	140 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	>100 mg/L (Algae)
1310-73-2 hydroxyde de sodium	
LC50 (96h)	45 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	40,4 mg/L (Daphnia)
LC50 (48h)	189 mg/L (Fish)
68439-46-3 Ethoxy Alchol C9-C11	
EC50 (48h)	1,1-10 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	1-10 mg/L (Algae)
LC50 (48h)	>10-<100 mg/L (Daphnia)
78330-20-8 Ethoxy Alchol C9-C11	
LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	>100 mg/L (Algae)
308062-28-4 Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	
EC50 (48h)	0,266 mg/L (Algae)
	3,1 mg/L (Daphnia)
EC50 (96h)	2,67 mg/L (Fish)
EC50 (72h)	0,143 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4


Révision: 05.12.2019

Nom du produit **JEDY 2.0**

(suite de la page 8)

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	UNI1719
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM) CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA	
	
- Classe - Étiquette	8 Matières corrosives. 8
- Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler : - No EMS : - Segregation groups - Stowage Category - Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Alkalis A SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport : - ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ) - Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels - IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E 1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.12.2019

Numéro de version 4

Révision: 05.12.2019

Nom du produit **JEDY 2.0**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Service établissant la fiche technique :** Ma-Fra Laboratories
- **Contact :** lab@mafra.it
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**